

# Domaine Public DP

JAA  
1002 Lausanne

25 juin 1992 - n° 1089  
Hebdomadaire romand  
Vingt-neuvième année

## Delémont, Berne et Bruxelles

Quel sera le poids du Jura dans une décision de la Communauté européenne qui s'appliquera à la Suisse ? Correspondra-t-il à un vingt-troisième de la position défendue par la délégation suisse à Bruxelles ? Ou n'en sera-t-il tenu compte qu'au moment de la transcription dans le droit fédéral, dans le cadre du jeu de pondération des avis exprimés lors des procédures de consultation ?

Nous nous sommes déjà intéressés à la manière dont les cantons pourront défendre leur avis lorsque des lois communautaires, qui seront négociées par Berne, les toucheront directement. Le Conseil fédéral refuse d'être lié par l'avis des cantons, même lorsque la matière discutée est de leur compétence. Mais on peut se demander si les représentants de la Berne fédérale défendront efficacement les droits des cantons. On peut de même s'interroger sur la compétence des ambassadeurs fédéraux à négocier des matières qui ne leur appartiennent pas.

C'est à la Confédération pourtant qu'il appartient, exclusivement, de travailler sur la scène internationale et c'est elle, et non pas les cantons individuellement, qui sera partie de l'EEE ou membre de la Communauté.

Le problème est posé et il n'est pas académique: la position du peuple et des cantons, lorsqu'ils devront se prononcer, sera certainement autant influencée par la capacité de Bruxelles de tenir compte des avis et des particularités des petits pays que par celle de la Confédération de se laisser raisonnablement influencer par les Etats qui la composent. Tout se résume ici à un jeu d'influences: à Berne, un conseiller national ou aux Etats pèse davantage qu'un gouvernement cantonal. Simplement parce que l'approbation des premiers est nécessaire pour modifier ou adopter une loi alors que l'on peut le faire contre la majorité des cantons. Tant qu'il ne concerne que notre politique interne, ce rapport de forces n'est pas gênant: les droits populaires peuvent au besoin annuler ou au contraire légitimer une décision contestée.

L'intégration européenne nous impose de nouvelles procédures, qui doivent

être adaptées au mode de travail communautaire et tenir compte de la structure fédéraliste du pays, notamment lorsque la Confédération agit dans des domaines de compétence cantonale.

Peuple et cantons auront à se prononcer, en même temps que sur l'EEE, sur une disposition constitutionnelle censée répondre à la question. Outre que cet article n'est pas pleinement satisfaisant (voir DP n° 1085), il ne règle que très partiellement le problème. Car l'influence européenne se fera de plus en plus sentir, jusque dans le travail législatif du Parlement, jusque dans ses commissions. C'est donc d'une institution permanente que les cantons ont besoin pour se faire entendre. Nous pensons évidemment au Conseil des Etats, tant décrié ces dernières années pour son conservatisme et qui jouit maintenant d'un regain de popularité grâce à quelques esprits éclairés qui en sont membres.

Les changements pourraient venir d'en haut, de la Confédération, à l'occasion d'une révision constitutionnelle qui ferait de notre sénat une véritable chambre des cantons, à l'image du *Bundesrat* allemand. Les changements pourraient aussi être l'œuvre des cantons eux-mêmes, généralement plus prompts à critiquer l'hégémonie fédérale qu'à utiliser les armes dont ils disposent pour la combattre. Car les cantons sont compétents pour décider du mode d'élection de «leurs» sénateurs. Ceux-ci doivent certes voter sans instructions, mais il n'est pas interdit d'imaginer des systèmes où les conseillers aux Etats seraient davantage les représentants de leurs cantons que de leurs partis (lire le dossier de l'édition, à la page 2).

S'ils veulent être crédibles dans leurs revendications et leurs critiques, les cantons ne doivent pas se contenter d'exposer leurs états d'âme dans un rapport à leur Grand Conseil. Il leur appartient aussi d'entamer, si possible en groupe, les modifications qui sont de leur compétence. Il y a une place pour eux dans une Europe communautaire, vivante et démocratique. Encore faut-il qu'ils soient décidés à s'y asseoir en jouant un peu des coudes.

# La voix des cantons à Berne

(pi) Parmi les possibilités institutionnelles qu'ont les cantons d'influencer les décisions fédérales, procédures de consultation mises à part, il y a le référendum cantonal, le droit d'initiative cantonal et la présence au Parlement fédéral.

## Le référendum

On oublie parfois que le référendum législatif peut être demandé par cinquante mille citoyens ou par huit cantons. Il est vrai qu'il n'a jamais été fait usage de ce droit et que la loi d'exécution, jusqu'en 1976, ne le facilitait pas: la demande devait être faite par le Parlement cantonal, sous réserve d'un vote populaire, dans un délai de trois mois. Mais depuis 1976, les cantons sont libres de s'organiser: la faculté de présenter un référendum pourrait ainsi appartenir au Conseil d'Etat. Il y a quelques années, à la demande d'un député, le Conseil d'Etat vaudois avait produit un rapport sur la question qui présentait le référendum cantonal comme très difficilement utilisable. Les magistrats cantonaux semblent préférer s'engager dans des comités référendaires qui n'ont généralement pas de peine à récolter les cinquante mille signatures nécessaires.

## Le droit d'initiative

Chaque canton dispose du droit d'initiative, au même titre que les membres de l'Assemblée fédérale. Mais leur droit se limite en fait à ce que le Parlement examine leur proposition; il peut sans autre la rejeter. Ce droit est régulièrement utilisé par les cantons.

Notons encore que cinq cantons peuvent obtenir la convocation d'une session extraordinaire des Chambres fédérales (inutilisé à ce jour). Ce droit existe aussi pour le quart des membres du Conseil national mais il n'est pas accordé aux députés du Conseil des Etats.

## La représentation au Parlement

Le constituant de 1848 n'a pas voulu d'une chambre où les cantons seraient représentés en tant que tels: il l'a manifesté en interdisant le vote sur instructions. Le Conseil des Etats est donc bien une chambre des cantons, mais ses membres votent en toute liberté, contrairement au *Bundesrat* allemand qui est en fait une assemblée d'ambassadeurs venant défendre le point de

vue des gouvernements des *Länder*.

La présence informelle des cantons à Berne n'est pourtant pas nulle, mais elle régresse: les membres de gouvernements cantonaux, face soit aux interdictions (cantonales) de double mandat, soit à la charge croissante de leurs fonctions, sont moins nombreux à Berne aujourd'hui qu'il y a quelques législatures: il y a actuellement sept conseillers d'Etat au Conseil national et huit au Conseil des Etats.

Comme ils sont maîtres du mode d'élection de leurs conseillers aux Etats, les cantons pourraient chercher à s'approprier la Chambre haute. En fait, le mode d'élection et le nombre restreint de députés à élire donnent de grandes chances à la tendance majoritaire d'y être seule représentée.

On pourrait imaginer qu'un certain nombre de cantons s'entendent pour réformer leur système d'élection au

Conseil des Etats. Par exemple — hypothèse de travail parmi d'autres envisageables et envisagées — en élisant deux conseillers d'Etat supplémentaires et en créant deux portefeuilles de conseillers aux Etats. Ainsi les représentants de ces cantons seraient à la fois membres du gouvernement cantonal et députés au Conseil des Etats. Mais ils n'auraient pas de département à diriger et voteraient sans instructions. La logique voudrait que ces mêmes cantons interdisent alors aux membres de leur gouvernement de siéger au Conseil national, cette assemblée devant être la Chambre du peuple.

Ce système aurait l'avantage de renforcer la présence des cantons dans le législatif fédéral et donc de leur redonner du poids face à la Confédération. Il pourrait être mis en place par les cantons eux-mêmes, ou seulement par certains d'entre eux. Il présente toutefois le désavantage de renforcer la présence des cantons même pour les affaires qui ne les concernent pas directement.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question. ■

BLÉCHERETTE

## Les avions écolo ou la défaite de Béton-City

(ag) La question posée aux citoyens lausannois avait plusieurs significations. Au premier degré étaient en jeu le maintien et la privatisation d'une aviation court courrier, la construction d'une piste en dur, etc. Au deuxième degré, la majorité de la Municipalité s'étant engagée, notamment par une adresse à la population, le vote devenait politique: un désaveu serait pour ses adversaires un bon prélude aux élections communales qui auront lieu dans un an. Enfin, l'affectation du plateau, le rôle de l'aviation d'affaires, mettaient en jeu, au-delà du débat d'urbanisme, l'image que les Lausannois se font du développement de leur ville. Quelle ambition pour Lausanne ?

La réponse a été claire, en fonction même de la campagne précédant le vote, par une confondante concordance des arguments des partisans et des adversaires: Lausanne veut de la verdure et son ambition est au ras du gazon. Ce fut illustré avec une belle partialité par 24 Heures juxtaposant deux photos:

l'une noire, blanche et grise représentant l'état actuel; l'autre, en couleur vert épinard frais illustrant l'état futur. Un rédacteur en chef, se voulant moderniste, déclarait que développer la Blécherette provoquerait des bouchons de circulation en ville ! Le municipal Bré-laz affirmait qu'il était contre la place d'aviation pour mieux débarrasser le plateau, mais que si une urbanisation forte devait être proposée sur cet espace libéré, son parti lancerait un référendum. Enfin, l'ASLOCA qui avait en main un projet d'affectation dense du plateau a été priée de le rentrer dans ses tiroirs.

Le signe éclatant de ce courant dominant fut l'argumentaire publié par les partisans de l'aviation, financé en grande partie par des milieux liés à l'économie, qualifiant l'urbanisation du plateau de Béton-City. Qu'ils contribuent de leurs deniers au sens dévalorisant du mot béton, un comble !

La bataille que la gauche a perdue (mais compte tenu de ses alliances, c'était

# Un avertissement et une chance

*L'efficacité de l'Etat ne se mesure pas à la grandeur de ses effectifs.*

(jd) En février le peuple acceptait encore un centime additionnel supplémentaire pour développer les soins à domicile. Mais dimanche dernier, l'appât social n'aura pas suffi: même promis au financement exclusif de l'aide aux personnes âgées, le prélèvement fiscal modeste de trois nouveaux centimes a été sèchement rejeté.

L'avertissement est donc clair: avant de puiser à nouveau dans le porte-monnaie des contribuables, l'Etat cantonal est prié de faire le ménage. Et ce n'est pas le Grand Conseil unanime, trois jours avant le scrutin, pour augmenter la surtaxe des locataires de logements sociaux bénéficiant de revenus trop élevés pour justifier de cette prestation — rentrées escomptées de 40 millions de francs — qui a réussi à convaincre la majorité des votants d'une volonté ferme de meilleure gestion. Les déficits cumulés et la charge croissante de la dette ne sont plus tolérables sous peine, comme dans les années 30, de miner la crédibilité financière du canton et d'écraser fiscalement les générations futures.

Dès dimanche soir le Conseil d'Etat annonçait la suspension immédiate de l'indexation des salaires et, dès 1993, de

l'indexation de l'ensemble des prestations. Cette mesure brutale et indifférenciée est justifiée par l'urgence et la gravité de la situation, mais à la seule condition qu'elle prépare le terrain à un réexamen rigoureux des activités de l'Etat. Dans cette perspective, le vote du 21 juin représente une chance: celle de porter un regard sans complaisance sur l'administration et les dépenses publiques qui ont enflé au gré de sollicitations multiples et pas toujours justifiées et des ambitions des différents services et départements, notamment grâce à la manne procurée par le phénomène de la progression à froid. Il y a là une mine d'économies dont le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont refusé trop longtemps de prendre toute la mesure.

L'effort doit également porter sur l'amélioration de la perception fiscale. Il n'y a rien de plus néfaste pour une collectivité que le sentiment qu'une partie de la population ne participe pas à l'effort fiscal dans la mesure de ses moyens. Olivier Vodoz avait annoncé une taxation plus serrée des professions libérales; on aimerait connaître les résultats de cette action. De même il est

urgent de réviser en profondeur la loi fiscale en faisant la chasse à toutes les possibilités de déductions qui ne font que favoriser l'inégalité devant l'impôt et notamment de limiter la possibilité de déduire les intérêts des dettes: la République ne peut plus se payer le luxe d'abriter des riches de fait qui se transforment soudain en pauvres fiscaux.

Ce vote est aussi celui de la dernière chance pour le Conseil d'Etat, contraint de mettre la sourdine à ses querelles intestines, de présenter un plan financier à moyen terme et la manière de le réaliser — ce plan n'existe toujours pas à Genève —, dans un esprit de concertation.

Paradoxalement ce vote perdu constitue également une chance pour la gauche politique et syndicale, la chance de devoir abandonner des positions exclusivement défensives. A l'avenir elle aura elle aussi à dégager ses priorités et ne pourra plus mesurer le caractère social de l'Etat à l'ampleur des dépenses publiques et au niveau des effectifs de l'administration. Elle devra veiller à ne pas confondre la nécessaire rationalisation de l'administration et le démantèlement de l'Etat social, démantèlement qu'elle a trop souvent et abusivement dénoncé pour éviter d'entrer dans le débat sur le rôle du secteur public. Car pour ceux dont la vocation est de défendre les plus démunis, il est vital que la collectivité publique soit financièrement saine et efficace dans son action. ■

inévitables), c'est d'avoir laissé écraser le mot logement sous le mot béton. C'est que la revendication de logements en fonction de la demande actuelle n'est pas suffisamment porteuse. Elle ne peut se justifier que dans la perspective d'un développement futur de la ville, c'est-à-dire d'une ambition, où l'aviation aurait pu avoir sa place.

Lausanne avec Genève, Lausanne au centre de la métropole polycentrique lémanique veut-elle jouer un rôle dans le rang et à la mesure des grands pôles urbains qui constitueront l'Europe des cités ?

La Blécherette était le seul lieu d'un développement d'envergure pour Lausanne. Mais de cela, personne ne veut puisque cette ambition a été refusée sans même que l'on ait osé l'afficher. ■

## Le jeu d'échecs corrodé par Samuel Bak

(ag) Samuel Bak est né, dans une famille juive, à Vilnius en 1933. Le lieu et la date marquent un destin. Celui du ghetto, d'une famille déportée, décimée, d'une difficile fuite en 1944 jusqu'en Israël, avant de repartir, une fois le camp de base assuré, vers les Etats-Unis et l'Europe. Aujourd'hui Bak vit en Suisse. Samuel Bak s'est révélé peintre du même mouvement qu'un enfant grandit. Première exposition à Vilnius à neuf ans, un an avant la destruction du ghetto. Son internement à Landsberg, près de Munich, après la guerre lui permet de suivre les cours de dessin de Blocherer. Ces faits biographiques, Jeanlouis Cor-

nuz nous les rappelle en introduction à une présentation de l'œuvre de Bak consacrée aux échecs.

Les échecs sont, par métaphore, la représentation d'une société hiérarchisée et guerrière où les parties sont des batailles menées jusqu'à la mort du roi adverse. Bak casse la symbolique du jeu et réintroduit les pièces, monuments grandeur nature, dans un monde réel, fantastique et délabré. Les pions rangés et les cavaliers fous témoignent d'une impossibilité de surmonter par une symbolique codifiée la décomposition universelle; le jeu perd son privilège d'être à part du monde; il est réintégré dans un univers où l'homme est absent. Seuls, ses anciens jouets, qui lui ont échappé, témoignent, dégradés, de sa défaite. ■

*Le jeu d'échecs comme métaphore dans l'art de Samuel Bak. Introduction de Jeanlouis Cornuz. Ol-sommer, Montreux.*

# Compter les chômeurs

**Faire une estimation correcte du nombre de sans-emploi n'est pas chose aisée. Les critères varient et les chômeurs semblent filer entre les doigts des statisticiens.**

(pi) De l'étude que le Service cantonal vaudois de recherche et d'information statistiques (SCRIS) a consacrée au chômage, nous pouvons tirer une première constatation: la pauvreté criante de la statistique dans ce domaine et l'approximation à laquelle nous sommes contraints, à la fois par manque de chiffres et par difficulté de les interpréter correctement.

## Qu'est-ce qu'un chômeur ?

Il y a certes le problème de la définition du chômeur qui est différente selon qu'elle correspond aux critères du Bureau international du travail (BIT) ou à ceux, purement administratifs, qui régissent la statistique officielle suisse (lire l'encadré). Mais même entachés de ce défaut, les chiffres officiels sont indispensables et on leur fait actuellement un mauvais procès. L'avis de Marc Disserens, chef du SCRIS: *«Dérivés d'une activité administrative, ils sont mensuels et communaux, produits et diffusés cinq jours seulement après la fin du mois, obéissant à une définition administrative claire, établis à un coût de production très bas»* (Numerus, juin 1992). La nouvelle enquête suisse sur la population active (ESPA), qui correspond aux normes du BIT, est utile pour établir des comparai-

sons internationales, mais elle est annuelle, longue à dépouiller et ne permet des estimations que nationales, et non pas cantonales et communales, en raison de la taille des échantillons.

## Où disparaissent-ils ?

Il n'en reste pas moins que la statistique officielle «traditionnelle» est largement insuffisante (une nouvelle conception est prévue pour 1993). Prenons pour exemple le simple chiffre du taux de chômage. Un taux annuel moyen de 2% par exemple peut cacher des situations variées:

– 24% de la population active a été, sur une année, au chômage pendant une période d'un mois;

– 2% de la population active a été au chômage durant douze mois.

Or les deux situations, qui se traduisent par un même chiffre, appellent des mesures très différentes. Mais si nous avons idée des tendances, il est impossible de les chiffrer dans le détail, par manque de données. Ce que l'on sait, c'est que sept personnes au chômage sur dix finissent soit par retrouver du travail, soit par être placées par l'office. On ne sait par contre pas précisément ce qu'il adient des trois personnes restantes: certaines déménagent, d'autres ne vien-

nent plus timbrer, tombent malade, etc. Il s'en trouve qui ont un nouvel emploi, mais il y en a aussi qui renoncent à chercher, qui bénéficient d'une pré-retraite, qui vivent de leur fortune en attendant d'avoir 62 ou 65 ans, qui se mettent à leur compte ou bénéficient d'une rente AI à la suite d'un accident... Cela fait donc près d'un tiers de chômeurs qui disparaissent de la statistique «sans laisser d'adresse». Sans parler de ceux qui n'apparaissent pas dans le chiffre du taux de chômage parce qu'ils retrouvent du travail avant la fin du mois pendant lequel ils se sont inscrits.

## Suivre ceux qui retravaillent

On ne connaît pas davantage «l'indice de stabilité» des 70% dont on sait qu'ils ont retrouvé un emploi. Si l'on reprend notre exemple précédent, un taux de chômage de 2% peut certes signifier que 24% de la population active a été au chômage durant un mois sur une

## Définitions

Pour la statistique mensuelle, est chômeur la personne qui est sans emploi ou partiellement sans emploi et inscrite dans un office du travail. Théoriquement, cette définition englobe les sans-emploi en fin de droit, qui peuvent rester inscrits pour bénéficier des activités de placement des offices. Toutefois, très peu de personnes profitent effectivement de ces prestations. Même si cela n'est pas rigoureusement exact, on peut dire que la statistique des chômeurs enregistrés comptabilise ceux qui touchent des prestations et satisfont donc à des exigences précises (avoir travaillé six mois durant les deux années précédentes, être apte au placement, satisfaire aux exigences du contrôle, etc).

Pour le BIT, il est convenu qu'un chômeur est une personne ayant dépassé un certain âge et qui, au cours d'une période de référence, est: – sans travail, – disponible pour travailler et – à la recherche d'un travail. Enfin, une personne est réputée sans emploi si elle n'a pas exécuté une activité lucrative d'une heure au moins durant une semaine de référence (hormis les cas de maladie, etc).

## Chômeurs inscrits et chômeurs selon le BIT en Suisse, au deuxième trimestre 1991

|                                                     |           |                                |           |           |
|-----------------------------------------------------|-----------|--------------------------------|-----------|-----------|
| Chômeurs inscrits                                   | 34 540    | Chômeurs selon le BIT          | 64 800    | +/-9 300  |
| Population active selon le recensement fédéral 1980 | 3 091 694 | Population active selon l'ESPA | 3 789 300 | +/-41 000 |
| Taux de chômage                                     | 1,1%      | Taux de chômage                | 1,7%      | +/-0,2%   |

Dans le tableau ci-dessus, la colonne de gauche donne les résultats de la statistique des chômeurs enregistrés. Pour obtenir le taux de chômage, on fait référence à la population active selon le dernier recensement; celui-ci a lieu tous les dix ans, ce qui a pour effet de gonfler le taux de chômage, puisqu'on compare un chiffre actuel (le nombre de chômeurs) à un chiffre datant de plusieurs années (la population active) dont on sait qu'il a augmenté.

La colonne de droite donne le résultat extrapolé de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), effectuée par sondage auprès de 16 016 personnes. L'ESPA correspond aux exigences du Bureau international du travail.

# Dis-moi où tu investis...

*Ce n'est pas en investissant dans l'augmentation des capacités de production et de distribution que l'on économisera l'électricité.*

(jd) «La Compagnie vaudoise d'électricité s'estime tenue de satisfaire au début du siècle prochain à une demande qui sera d'environ 25% supérieure à l'actuelle. La plupart de nos entreprises électriques nationales arrivent à des conclusions semblables aux nôtres. Cette tendance conduit ainsi la CVE à prévoir quelque 150 millions à investir au cours des cinq prochaines années pour renforcer ses réseaux et installations de distribution», peut-on lire dans le dernier rapport annuel de la CVE.

Ce raisonnement paraît à première vue rigoureux, d'autant plus qu'en 1991 la consommation d'électricité dans la zone de distribution de la CVE a augmenté de 4,9%, «malgré nos encouragements répétés aux économies d'énergie». Au plan suisse, la demande n'a crû que de 2,2%, malgré une année relativement froide, la construction de 30 000 nouveaux logements et une légère augmentation de la population, mais avec une baisse de 0,5% du produit intérieur brut. Si bien

qu'il est impossible de savoir qui de la récession ou d'un usage plus économe de l'électricité est responsable de cette progression ralentie de la demande.

## Objectif: Energie 2000

Située dans un cadre plus général, cette évolution prend une tournure toute différente. En effet, toutes les prévisions indiquent que d'ici la fin du siècle la production hydroélectrique indigène ne croîtra que très faiblement et, au rythme où elle augmente, la consommation ne pourra être couverte que par un apport plus important d'électricité étrangère d'origine nucléaire. C'est dire que le moratoire adopté par le peuple en 1990 ne sera pas respecté, du moins dans son esprit. Dès lors la nature des investissements décidés par les distributeurs d'électricité se révèle de première importance pour juger de l'engagement de ces derniers en faveur du programme Energie 2000 — stabilisation de la demande d'électricité d'ici la fin du siècle. Renoncer à la solution de facilité qui consiste à importer toujours davantage et, de plus, à partir d'une source — le nucléaire — qu'on ne veut pas développer chez nous, implique la promotion massive des ressources alternatives et surtout l'encouragement vigoureux des économies d'électricité. Certes le Parlement a déjà adopté un arrêté sur l'énergie qui permet au Conseil fédéral de fixer des normes de consommation spécifique pour les véhicules, les appareils et installations et qui limite strictement le chauffage électrique. Mais ces mesures ne suffiront pas, d'autant moins que la Confédération s'est vu refuser les moyens d'agir sur la structure des tarifs et ne peut prélever une taxe sur l'énergie qui devrait à la fois freiner la demande et procurer l'argent nécessaire pour stimuler les économies et les sources alternatives.

«Les encouragements répétés aux économies d'énergie», pas plus que des actions symboliques telle l'installation photovoltaïque pilote de la CVE (25 m<sup>2</sup>) ne seront suffisants pour inverser la tendance. Les engagements financiers actuels et prévus des distributeurs d'électricité reflètent clairement la priorité accordée à l'extension de l'offre, justi-

fiée par l'augmentation constante de la demande perçue comme une donnée irréversible. Tout le reste n'a que valeur marginale, n'est que concession à l'esprit du temps, en attendant les jours meilleurs où les consommateurs-citoyens énergético-dépendants comprendront la nécessité de poursuivre le programme nucléaire et de développer encore l'équipement hydroélectrique du pays.

## Mesures complémentaires

La réalisation des objectifs d'Energie 2000 implique des mesures nombreuses et complémentaires: prescriptions et incitations, formation et information. Sans plus attendre, il serait possible de généraliser la production d'eau chaude solaire et de multiplier la pose de panneaux photovoltaïques. Rien n'empêche les distributeurs de restructurer leurs tarifs en tenant compte du coût marginal de production des derniers kilowatt-heures demandés et, à l'exemple du service de l'électricité de la ville de Zurich, de ne raccorder les abonnés au réseau qu'après examen des demandes selon le critère de l'utilisation rationnelle de l'électricité.

A ces conditions seulement les distributeurs pourront donner substance à leur adhésion verbale aux objectifs d'Energie 2000. Pour autant que les autorités politiques tirent à la même corde: dans le cadre du 700<sup>e</sup> et de l'opération Solar 91, la CVE a proposé à 294 communes vaudoises de financer le tiers d'une installation photovoltaïque de 3 kW; seules quatre communes ont répondu positivement. ■

## L'initiative individuelle

Des huit initiatives individuelles soumises au Grand Conseil zurichois le 15 juin, seul le projet d'un impôt sur les bateaux a été soutenu par au moins soixante députés, ce qui en assure l'étude. Le *Tages Anzeiger* a relevé à ce sujet que les citoyens sont privilégiés par rapport aux députés, qui ne jouissent pas de ce droit, et dont les motions et postulats peuvent traîner pendant des années dans les tiroirs du gouvernement. Les initiatives individuelles doivent être traitées dans les six mois qui suivent leur dépôt. ■

période d'un an; mais cela peut aussi refléter une situation où 12% de cette même population auraient été sans emploi deux fois un mois. Ou 8% trois fois un mois, etc. Les personnes qui ont chômé une fois ont-elles tendance à se retrouver au chômage après un certain temps?

En termes techniques, on sait bien que le chômage actuel est plutôt *structurel* (inadéquation persistante entre l'offre et la demande de main-d'œuvre) que *frictionnel* (correspondant à une période sans activité lucrative entre deux emplois). Mais on ne peut quantifier précisément la part respective de chacune des deux tendances.

Malgré ces lacunes, le SCRIS a fait de grands efforts pour nous donner, dans sa brochure, l'image la plus fidèle possible de la progression du chômage dans le canton. ■

Chômage: radiographie d'une progression. Les chômeurs dans le canton de Vaud: structures et évolution. Publication n° 42. SCRIS, rue Saint-Martin, 1014 Lausanne.

L'INVITÉE DE DP

# Le poids des mots

Sylviane Klein

rédactrice en chef de Femmes suisses

Les Lausannois ont choisi la destinée qu'ils réservent à leur aéroport. Ils ont, je l'espère, fait le bon choix, le choix de ceux qui sont suffisamment et objectivement informés. Or ce qui m'a frappée, c'est le rôle, pas forcément innocent, que des journaux ont joué durant ces derniers mois. La «grande presse» a manifestement posé certains jalons bien avant déjà que soit ouverte la campagne de propagande proprement dite. Des jalons subtils et inattaquables. Incontestablement, il y avait parti pris, mais l'attaque n'était pas de front.

L'objectivité semblait respectée. Tout se jouait au niveau des mots utilisés, de l'image, de commentaires apparemment anodins, de titres et de chapeaux soigneusement choisis. En déformant ainsi l'information, en jouant sur leur sensibilité, la presse a fait, sciemment ou non, pression sur le choix des Lausannois.

## Un bastion masculin

Cet exemple n'est pas le premier. Les élections nationales en ont aussi été l'objet. L'on peut s'interroger entre autres sur l'ingéniosité de certain-es journalistes à ternir l'image de quelques candidat-es par des propos qui n'avaient, souvent, rien à voir avec leur mandat politique. Dans un domaine qui me concerne plus, celui de l'égalité entre femmes et hommes, je reste surprise devant des «tribunes libres» d'où les femmes sont quasiment et volontairement exclues. Depuis qu'elle existe, la presse est un bastion masculin. Elle a véhiculé une image de la femme fabriquée de toutes pièces et correspondant aux besoins et à l'imaginaire des hommes, obligeant par là les femmes à s'y conformer. A l'heure actuelle, cette image a encore beaucoup de peine à évoluer.

Derrière une apparente objectivité peut se cacher une réelle manipulation. La question que l'on peut se poser est celle de la conscience que les médias en ont. Ils en connaissent parfaitement les mécanismes. Se sentent-ils responsables du rôle qu'ils ont à jouer dans le devenir de la société ? «N'y a-t-il rien de plus tyrannique que d'ôter la liberté de la presse ?» écrivait Voltaire. Aujourd'hui l'on peut se demander si cette même liberté n'a pas fait de la presse un tyran.

Chacun le sait, son pouvoir est immense. Mais existe-t-il vraiment ou est-il seulement dépendant du pouvoir lié aux impératifs économiques ? Aux Etats-Unis, l'information est soumise aux pressions de puissants lobbies. Ainsi, par exemple, le gouvernement turc a payé le prix qu'il fallait pour faire croire que «*le pays fait des progrès dans le domaine des droits de l'homme*». Le Koweït, lui, a été vendu comme «*une monarchie en voie de libéralisation*» (*Courrier international*). C'est cette même presse que lisent les députés du Sénat. Ils s'en inspirent ensuite pour prendre des décisions dont dépendent la vie et la mort de milliers d'individus.

Nous n'en sommes heureusement pas encore là dans notre pays, mais le problème mérite réflexion.

## Informé et vendre

La liberté d'expression est bien l'une des valeurs fondamentales de notre démocratie européenne. Les journalistes y sont très attachés. Si chez nous la violence physique n'est plus utilisée pour apprendre au peuple à «penser juste», une information partielle ou manipulée peut avoir le même effet.

Une presse «libre» peut-elle être objective ? L'est-elle plus que la presse dite engagée ? Toute proportion gardée, elle est, comme aux USA, soumise aux lois de l'économie de marché. Que deviennent la liberté et les chances de survie de petites publications lorsqu'un certain nombre de journaux importants, sous prétexte de rentabilité, sont sous l'aile d'un même patron ? Le rôle d'un journal est d'informer, mais il doit aussi se vendre. Dans ce but il va fixer ses objectifs par rapport à un public cible. Le ton, le choix des titres, la longueur des phrases, le choix même des sujets seront dépendants des lecteurs auxquels il s'adresse. A partir de là se pose un problème d'éthique et de déontologie. Les règles et les objectifs qui vont fixer la conduite et la ligne du journal devraient respecter une certaine «morale». Le problème se pose à tous les médias. Se mettent-ils au niveau d'un public sélectionné, ne conservant principalement que l'objectif vente ? La déchéance de certains programmes de la télévision française qui baignent dans la médiocrité est un signal d'alarme. Certaines chaînes ne craignent pas d'abêtir le consommateur de médias. Certains journaux au contraire poursui-

vent un objectif précis qui les amène, en élevant le niveau, à faire évoluer les idées et les mentalités. Ils courent alors le risque d'une certaine marginalisation, ce genre de publication devenant réservé à une minorité.

## Un instrument au service de l'évolution de l'humanité

Comme tout pouvoir, celui de la presse n'est pas forcément mauvais, tout dépend du degré de conscience que l'on en a, de l'utilisation que l'on en fait et du profit que l'on en tire. Alain disait : «*Le langage familial nomme encore aujourd'hui pontifes ceux qui ont plutôt égard à l'opinion des hommes qu'à la vérité de la chose*». Nous ne pouvons que souhaiter que les «maîtres de l'information» soient plus que des pontifes et s'attachent à faire de leur liberté un instrument au service de l'évolution de l'humanité. ■

## ici et là

● L'Association pour la défense des intérêts jurassiens (ADIJ) organise le 29 juin à l'Ecole professionnelle artisanale de Moutier un colloque sur le thème **Egalité: utopie ou réalité ?** Le colloque sera centré sur la situation de l'égalité hommes femmes dans la région jurassienne. Secrétariat de l'ADIJ, case postale 344, 2740 Moutier, tel. 032/93 41 51.

● **La Main tendue**, permanence téléphonique qui fonctionne depuis vingt-cinq ans, cherche des répondants bénévoles pour compléter son équipe. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à: La Main tendue, case postale 161, 1010 Lausanne.

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Sylviane Klein

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

# Etudiant des villes, étudiant des champs

(pi) En 1981, le Conseil fédéral adoptait des directives concernant l'attribution de places de stationnement au personnel de la Confédération. Elles prévoyaient que la Confédération, les PTT et les CFF «s'efforcent de mettre à la disposition de leurs fonctionnaires et employés tributaires d'un véhicule à moteur, si possible aux abords de leurs bâtiments administratifs ou de leurs bâtiments d'exploitation, les places de stationnement dont ils ont besoin durant les heures de travail». Il était prévu comme critère d'attribution de «tenir compte du temps nécessaire pour se rendre du domicile au lieu de travail et des inconvénients liés à ce trajet. Est déterminante pour l'attribution la différence entre la durée du déplacement au moyen des transports publics (trajet à pied du domicile à la station de départ, durée du voyage et temps d'attente, trajet à pied de

la station de destination au lieu de travail) et la durée moyenne du déplacement en véhicule automobile privé».

Mais alors que le Conseil fédéral décidait d'abroger ces dispositions d'un autre temps (on n'a plus idée aujourd'hui de s'efforcer de fournir des places de stationnement), l'Université de Lausanne vient d'en adopter de semblables. Il ne s'agit certes pas de créer des places de parc, mais de déterminer à qui on attribue celles qui sont à disposition. Après enquête et travail acharné de plusieurs étudiants en géographie, c'est le critère de la comparaison avec les transports publics qui a été retenu. Et pour éviter toute contestation, les durées de parcours ont été calculées à partir de toutes les communes vaudoises et de tous les arrêts de transports publics lausannois. Chacun donc de se féliciter, associations

d'étudiants et rectorat, de la justesse de ce choix reposant sur des bases si solides. Mais on peut être favorable au développement des transports publics et se trouve en désaccord avec les conclusions de cette recherche.

Car enfin, au nom de quoi obligerait-on ceux qui habitent près d'une gare à utiliser le train ? Il est bien clair que toute personne utilisant une voiture — que ce soit pour se rendre au travail ou à l'Uni, en commissions ou chez grand-maman — a d'excellentes raisons, à ses yeux, de ne pas prendre le train. Le lieu de domicile est une chose, mais *quid* de la liberté de dormir chez sa petite amie qui habite au diable vert ? Et de l'étudiant-parent qui va déposer bébé chez grand-maman ou à la crèche ? Et pourquoi ces critères-là, si on décidait d'en tenir compte, auraient-ils plus de valeur que le fait de suivre un cours du soir de japonais qui se termine à une heure où les possibilités de rentrer en train se font rares, ou de faire du body-building, ou ses courses à la Migros ?

Et puis, le seul respect de la liberté personnelle devrait interdire que l'on tienne compte de son lieu d'habitation pour obtenir quelque prestation que ce soit, encore moins qu'on le contrôle — «les contrevenants devraient être privés d'autorisation de parking jusqu'à la fin de leurs études !» dit sans rire *Uniscopes*, l'hebdomadaire de l'Uni.

Si l'on veut que les pendulaires tiennent compte des possibilités offertes par les transports publics pour se rendre à leur travail ou à l'Uni, il faut arrêter de privilégier celles et ceux qui habitent là où le train ne passe pas. Car il est facile d'aller se planter au fin fond de la verte et calme campagne et de réclamer ensuite le droit à une place de stationnement au nom du temps perdu à prendre les transports publics.

Non, la vraie logique est tout autre et l'on s'étonne que des étudiants en géographie ne l'aient pas découverte spontanément. Si le rectorat tient absolument à privilégier certains détenteurs de voiture au détriment d'autres, ce sont à ceux qui habitent le plus près de l'Uni qu'il faudrait, au nom de la protection de l'environnement, délivrer des vignettes de stationnement: en se rendant à leurs cours en auto, ils causent bien moins de nuisances que ceux qui doivent rouler vingt ou cinquante kilomètres pour arriver à Dornigen. Il faut donc les récompenser d'avoir fait un choix cohérent: habiter à proximité de son lieu d'activité. ■

COURRIER

## Le prix de la santé

Je souhaite donner quelques pistes permettant de répondre à la question «sommaire» mais pertinente de M. André Gavillet dans l'éditorial de DP n° 1085 du 28 mai 1992. Il disait qu'à Zurich, on dépense pour la santé 1511 francs par habitant et à Genève 2385 francs (en 1989), alors est-on mieux soigné à Genève qu'à Zurich ? Son éditorial sous-entendait, sans polémique, que les coûts genevois devaient être supérieurs.

Je crois que cette statistique *par habitant* — utilisée fréquemment dans le débat politique — est trompeuse. On cherche à y voir une indication objective du coût des prestations publiques. Mais n'oublions pas que ce chiffre est le rapport entre un *numérateur* (les dépenses brutes, Zurich: 1,750 millions, Genève: 901 millions pour la santé) et un *dénominateur*, le nombre d'habitants (Zurich: 1 152 800, Genève: 377 100).

Or le problème est le suivant: sur combien d'habitants une collectivité publique peut-elle répartir le coût de ses prestations, autant réellement que statistiquement ? La solution est limpide: Zurich est une grande ville, mais le canton est grand

et il peut répartir les coûts sur un arrière-pays très peuplé. Genève est aussi une grande ville, mais n'a pas d'arrière-pays aussi peuplé. Donc, la statistique genevoise par habitant est relevée par le faible dénominateur, sans que l'on puisse en inférer automatiquement que les Genevois sont dépensiers ou inefficaces.

A titre d'illustration de cette règle, Bâle-Ville, canton-ville par excellence, atteint 3209 francs par habitant pour la santé, Vaud vient en troisième place avec 1899, puis Berne avec 1605 francs.

Pour finir, si nous calculons les dépenses de santé à Genève en prenant non pas le nombre d'habitants mais le nombre de bénéficiaires réels des prestations (on parle de 600 000 personnes pour Genève), on obtient 1500 francs par personne... comme à Zurich !

Ces pistes débouchent sur des réponses aux interrogations de M. Gavillet. Pourquoi certains cantons ont-ils des difficultés financières ? Parce qu'ils ne parviennent pas à répartir leurs coûts sur les bénéficiaires réels des prestations, parce que le découpage administratif (les cantons) ne correspond plus à la réalité.

Eric Mottu,  
assistant à la Faculté des sciences  
économiques et sociales,  
Genève

# Domaine public SA

*La SA des Editions Domaine public a tenu son assemblée des actionnaires le 18 juin à Lausanne. Fidèle à notre tradition de transparence, nous publions comptes et rapport de gestion. Si la situation reste saine, un besoin de renouvellement se fait sentir pour compenser les départs «naturels» d'abonnés, soit environ 10% par année. Malgré plusieurs actions publicitaires, ils ne sont compensés que difficilement. Or notre objectif reste un accroissement du nombre d'abonnés, pour nous donner une certaine sécurité et pour offrir quelques moyens supplémentaires à la rédaction. Chacun est invité à prospecter autour de lui; des cartes publicitaires sont à disposition au journal.*

## Rapport de gestion 1991

Le total des charges de 1991 dépasse celui de 1990 de 18 107,15 francs. Cette différence est due à une augmentation

de tous les postes, à l'exception de l'impression du journal dont le coût a diminué de 1764,10 francs et des frais d'administration qui sont restés stables. La diminution des frais d'imprimerie résulte du fait que, bien qu'ayant publié 44 numéros en 1991 comme en 1990, nous n'avons pas eu de numéro spécial. De nouvelles charges sont également apparues, relatives notamment à la publicité qui nous a coûté 17 935,20 francs en 1991 alors que rien n'avait été dépensé pour ce poste en 1990. Ces différentes augmentations ont ou être compensées, en partie, par une absence d'achat de matériel et par des amortissements inférieurs aux années précédentes. Ces économies n'ont cependant pas été suffisantes puisque les charges totales sont en augmentation de 10% environ. On notera plus particulièrement l'augmentation des frais de routage de 3561,75 francs. La hausse des charges sociales s'explique par l'assurance perte de gain en cas de maladie et de maternité que nous avons introduite l'an dernier.

Les produits ont également progressé, mais dans une plus faible mesure, puisque leur augmentation n'est que de 6804,30 francs, due pour 70% aux abonnements. Ce déséquilibre entre augmentation des charges et augmentation des recettes a entraîné une perte d'exploitation de 11 792,30 fr, perte qui a pu être compensée par les produits des placements financiers qui s'élèvent à 6508,05 fr et par une diminution des réserves de 5000 francs, réserves qui avaient été constituées en partie pour les frais de publicité. ■

### Compte d'exploitation

#### Charges

|                                                      |                   |
|------------------------------------------------------|-------------------|
| Impression du journal                                | 50'907.40         |
| Routage                                              | 7'754.75          |
| Salaires nets                                        | 73'071.00         |
| Charges sociales                                     | 18'329.15         |
| Loyer, électricité                                   | 5'070.50          |
| Taxes postales, affranchissement, téléphone, téléfax | 6'507.55          |
| Autres frais d'administration                        | 11'243.80         |
| Publicité                                            | 17'935.20         |
| Achat de matériel                                    | 0.00              |
| Amortissement                                        | 2'000.00          |
| <b>Total</b>                                         | <b>192'819.35</b> |

#### Produits

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| Abonnements      | 177'302.50        |
| Ventes au numéro | 1'310.30          |
| Numéros spéciaux | 291.00            |
| Autres           | 2'123.25          |
| <b>Total</b>     | <b>181'027.05</b> |

Résultat d'exploitation - 11'792.30

### Pertes et profits 1991

|                              | Doit      | Avoir       |
|------------------------------|-----------|-------------|
| Perte reportée               | 12'679.77 |             |
| Résultat de l'exercice       |           | - 11'792.30 |
| Intérêts BCC                 |           | 4'230.20    |
| Remboursement impôt anticipé |           | 2'277.85    |
| Réserve                      |           | 5'000.00    |
| Perte au 31.12.91            |           | 12'964.02   |
|                              | 12'679.77 | 12'679.77   |

## Dividende en chocolat

(cfp) L'assemblée des actionnaires du quotidien de gauche autogéré, le *Berner Tagwacht*, n'a pas eu à se prononcer sur le montant du dividende de cette année: il n'y en avait pas à fixer. Par contre, des pièces d'or en chocolat décorant les tables étaient une récompense morale pour les investisseurs qui contribuent à maintenir un troisième quotidien dans la ville fédérale.

Il y a quelques années, le journal était condamné par son imprimerie, alors une coopérative, qui perdait 300 000 par année à imprimer le journal. Depuis l'adoption de la nouvelle formule, le déficit, même avec la chute des recettes publicitaires, a pu être contenu. Un numéro spécial à large diffusion, pour fêter le centenaire du journal cet automne, est en préparation. Un article historique retracera les étapes de la vie du journal, qui a eu des hauts et des bas, mais qui n'a cessé de paraître que lorsque la censure le lui imposait.

Les dépenses de 1991 ont été d'un peu plus de 1,8 million et le déficit de 18 000 francs. La publicité a couvert environ un tiers de ce montant, ce qui signifie que les lecteurs paient environ deux tiers des frais. C'est la proportion inverse de celle d'autres quotidiens.

La rédaction compte cinq rédacteurs qui travaillent en moyenne à 80%. La *Berner Tagwacht* occupe huit personnes en tout, représentant 6,7 postes de travail à plein temps. Le journal paraît sur douze pages au moins. ■

## Nouvel habit

*La Distinction*, bimensuel littéraire et humoristique, promoteur notamment du Grand prix du maire de Champagnac, «*négoce un tournant important*», selon un communiqué de presse lacunaire. La nouvelle mise en page, résolument austère, semble largement inspirée par DP, de même que le ton de certains articles, la discrétion des signatures et l'absence de publicité. DP souhaite bon vent à *La Distinction publique*, car tel est le nouveau titre de cette publication, et se réjouit de constater qu'une formule vieille de bientôt trente ans suscite encore des vocations.

*La Distinction publique*, case postale 204, 1000 Lausanne 9.